



Commissions Administratives Paritaires Locales C et B du 7 février 2013

Mouvement local au 1er avril 2013

DECLARATION LIMINAIRE COMMUNE CAPL N°2 et N°3

Monsieur le Président,

Ces deux CAP locales s'ouvrent aujourd'hui dans un contexte et un climat particulier : les personnels de la DGFIP étaient en grève le 31 janvier dernier pour exprimer leur exaspération, voire leur résignation face à un quotidien désormais insupportable.

Chaque jour, la dégradation des conditions de travail s'accélère pendant que la qualité du service régresse et que la charge de travail explose. Les agents sont à bout de souffle sous l'effet conjugué des suppressions d'emplois, des restrictions budgétaires, de l'augmentation régulière de la fréquentation de nos services et la menace croissante de restructurations.

Alors même que la crise économique amplifie les difficultés de nos concitoyens, nous ne sommes plus en capacité de répondre à leurs exigences. Cette situation génère des tensions sans précédent pouvant aller jusqu'à l'agression verbale, voire physique, des agents chargés de l'accueil.

Elle se traduit également par un repli de la présence du service public, notamment par la suppression de nombreuses trésoreries en secteur rural depuis de nombreuses années, alors que le besoin en termes de conseil aux collectivités locales demeure élevé.

Dans ce contexte d'efforts incessants demandés aux agents, les traitements et régimes indemnitaires sont gelés pour la troisième année consécutive, et dans le même temps, la « démarche stratégique » se met en place, contre l'avis des organisations syndicales et donc, des personnels et vise, sous couvert de simplification, à l'abandon pur et simple de certaines missions et à de nouvelles vagues de restructuration du réseau.

Les restrictions de budget de fonctionnement aboutissent à alourdir la charge de travail dans une recherche systématique et aveugle d'économies. Les personnels ne sont ni correctement ni rapidement indemnisés lorsqu'ils sont amenés à se déplacer pour les besoins du service ou en formation. En 2012, certains départements étaient en cessation de paiement dès le mois de juillet. Faudra-t-il qu'un jour les agents paient pour travailler ?

Concernant les deux CAP locales qui nous réunissent aujourd'hui, force est de constater que de nombreux services sont en souffrance. Ces postes en difficulté de fait, perdent toute attractivité au regard des demandes de mutation. C'est notamment le cas pour des trésoreries situées en milieu rural et/ou à effectif réduit.

Il s'agit pourtant d'un enjeu essentiel du service public de proximité. Les suppressions d'emplois, spécialisations et abandons de missions ont fortement fragilisé le réseau et mettent à mal la pérennité des structures concernées.

C'est pour cette raison que la CGT Finances Publiques revendique le maintien d'un mouvement spécifique sur postes, tout en rappelant fermement que cela ne doit en rien occulter les responsabilités de l'administration quant aux moyens qu'elle octroie pour répondre à l'enjeu d'un service public de proximité de qualité.

La CGT Finances Publiques rappelle son attachement au respect des règles de gestion qui sont fondamentales pour les droits et garanties de personnels, ainsi que pour l'égalité de traitement des agents. C'est pourquoi, une fois de plus nous dénonçons vigoureusement et nous nous opposons fermement dans le cadre des mouvements locaux à une banalisation des postes C et B de la filière gestion publique.

L'opacité et l'absence de règles en local nuisent à l'équité entre agents. Comment pouvez vous expliquer à vos agents, Monsieur le Président, qu'un cadre C en attente de mutation, parfois dans une situation de grande détresse liée au contexte familial ou à l'éloignement géographique, se trouve pénalisé parce que vous, et vous seul, faites le choix de mettre un cadre B à sa place ??? Il en est bien évidemment de même pour un B qui verrait un agent C lui prendre le poste auquel il pouvait prétendre.

La CGT Finances Publiques tire la sonnette d'alarme depuis des années sur les multiples suppressions d'emplois qui ont généré une telle situation, dont vous êtes en partie responsable Monsieur le Président. Et que dire de votre politique d'affectation à la chaise pour les promus en liste d'aptitude, vous les affectez sur place, sur un emploi C, privant ainsi 1 agent C qui a déposé sa mutation pour 1 emploi de catégorie C vacant. De même l'affectation directe des listes d'aptitudes sur leur poste en priorité prive 1 agent B plus ancien d'une mutation qu'il **aurait pu obtenir**.

La CGT Finances Publiques revendique, comme l'an passé, que les vacances de poste au sein de la DDFIP soient affinées par service en tenant compte des spécialités (SPL, etc, ...) comme cela était le cas dans les tableaux des années précédentes.

La CGT Finances Publiques souhaite également savoir sur quels critères et selon quelles règles les contrôleurs sortis d'école sont affectés.

Enfin, nous nous interrogeons sur les raisons de la présence d'une liste d'émargement pour les agents ayant participé aux réunions sur la réforme de la notation qui se sont tenues à SENS, le 31 janvier 2012, jour d'appel à la grève au niveau Fonction Publique.

Le fait que vous ayez fait savoir que ces réunions étaient obligatoires, conjugué à la présence de liste d'émargement ont mis la pression à certains collègues du nord du département qui auraient souhaité être grévistes mais qui se sont sentis quelque peu piégés.

Les élus CAPL N°2 et N°3 de la CGT Finances Publiques de l'Yonne

-7 février 2013-